


Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/07/2021 au 30/06/2022			Au 30/06/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	6 505	611	5 894	230
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	73 000		73 000	73 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 428	2 156	14 272	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	609 853		609 853	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 206		3 206	
ACTIF IMMOBILISÉ	708 992	2 767	706 225	73 230
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				10 858
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	142 945		142 945	83 820
Autres	68 043		68 043	27 562
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	97 481		97 481	19 725
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	308 470		308 470	141 964
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 017 462	2 767	1 014 695	215 194


Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/07/2021	Du 01/08/2020
	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 4 000	4 000	2 500
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	400	
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	25 980	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	40 614	26 380
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	70 994	28 880
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles	254	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	675 092	
- Financières diverses	70 868	230
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	151 307	161 613
Dettes :		
- Fiscales et sociales	46 179	22 172
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		300
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		2 000
EMPRUNTS ET DETTES	943 701	186 315
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 014 695	215 194

AMURE AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 Euros
Siège social : Espace Performance, Bâtiment J
35760 SAINT-GREGOIRE
890 786 460 RCS RENNES

RAPPORT DE GESTION
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30 décembre 2022

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

La société a pour activité l'exercice de la profession de Commissaire aux Comptes.

Il s'agit du second exercice clos de la Société.

A ce titre, elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 259 253 Euros contre 85 960 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 212 818 Euros contre 65 783 Euros en N-1.

Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 51 104 Euros contre 31 035 Euros au titre de l'exercice précédent soit une progression de 65 %.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 40 614,29 Euros contre 26 379,84 Euros l'exercice précédent, constatant ainsi une hausse de 54 %.

- Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Le second exercice de la Société est très satisfaisant. Le développement du chiffre est continu autant de manière organique que par la croissance externe.

En effet, notre Société a acquis 100% des titres de la Société A C 2 C en date du 28 Janvier 2022.

La Société entend poursuivre son développement et maintenir un niveau de résultat net satisfaisant.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important susceptible d'être mentionné dans ce rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

- Investissements

Au cours de l'exercice, la société a réalisé les investissements suivants :

- immobilisations corporelles pour 16 428 €uros ;
- immobilisations financières dont titres de participations A C 2 C pour 609 853 €uros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Prises de participation ou prises de contrôle.

Nous avons pris le contrôle par acquisition de 100 % des titres de la Société « A C 2 C », Société par Actions Simplifiée au capital de 27 000 €uros, dont le siège social est situé à SAINT-GREGOIRE (35760), Espace Performance, Bâtiment J, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, sous le numéro 485 112 064 et ce le 28 janvier 2022.

- Filiales.

Notre société détient à 100% la Société « A C 2 C », Société par Actions Simplifiée au capital de 27 000 €uros, dont le siège social est situé à SAINT-GREGOIRE (35760), Espace Performance, Bâtiment J, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, sous le numéro 485 112 064 et ce depuis le 28 janvier 2022.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2022, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 259 253 €uros en progression de 202 %, dont 60 000 €uros de prestations intra-groupe.

Les produits d'exploitation ressortent à 263 922 €uros contre 96 818 €uros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 212 818 €uros, et ont été les suivantes :

▪ Autres achats et charges externes	186 380 €
○ Dont 124 500 €uros de prestations de services auprès des Actionnaires	
▪ Impôts, taxes et versements assimilés	277 €
▪ Salaires et Traitements	21 923 €
▪ Charges Sociales	1 351 €
▪ Dotation aux amortissements	2 767 €
▪ Autres charges	122 €

Compte tenu de ces charges, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 51 104 €uros.

Après prise en compte :

- de charges financières pour un montant de 1 810 €uros,
- d'un impôt sur les bénéfices de 8 679 €uros,

le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2022 se solde par un bénéfice de 40 614,29 €uros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 40 614,29 €uros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	40 614,29 €
- au compte « Autres réserves » en totalité	40 614,29 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 70 994 €uros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices précédents.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Pour la société **ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES**
M. Jean BELANGER

Pour la société **EUGENIE**
M. Pierre AGAESSE



AMURE AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 Euros
Siège social : Espace Performance, Bâtiment J
35760 SAINT-GREGOIRE
890 786 460 RCS RENNES

RAPPORT SPECIAL

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30 décembre 2022

Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

- Prestations de services de Commissariat aux Comptes auprès de la Société ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES pour un montant de 62 250 €uros ;
- Prestations de services de Commissariat aux Comptes auprès de la Société EUGENIE pour un montant de 62 250 €uros ;
- Prestations de services facturées à A C 2 C pour un montant de 60 000 €uros.

Pour la société ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES

M. Jean BELANGER



Pour la société EUGENIE

M. Pierre AGAESSE



AMURE AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 Euros
Siège social : Espace Performance, Bâtiment J
35760 SAINT-GREGOIRE
890 786 460 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2022

L'An deux mille Vingt-Deux,
le Trente Décembre,

Les actionnaires de la Société **AMURE AUDIT**, société par actions simplifiée au capital de 4 000 Euros, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au lieu de leur siège social, Espace Performance, Bâtiment J , 35760 SAINT-GREGOIRE, sur convocation de la présidence, verbale et sans délai, toutes les actionnaires étant d'accord sur ce mode de convocation.

Sont présentes :

- La société « ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES », titulaire de2 000 actions
Représentée par Monsieur Jean BELANGER
- La société « EUGENIE », titulaire de2 000 actions
Représentée par Monsieur Pierre AGAESSE

seules actionnaires de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean BELANGER, représentant la société ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES, Présidente de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence,*
- *Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2022 et quitus à la Présidence,*
- *Affectation du résultat de l'exercice social clos,*
- *Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2022,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence et aux organes sociaux quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 40 614,29 €uros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	40 614,29 €
- au compte « Autres réserves » en totalité	40 614,29 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 70 994 €uros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Sachant que pour les conventions où tous les associés sont intéressés, ceux-ci ne pouvant pas participer au vote, ont approuvé le principe de la résolution.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

--

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Pour la société ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES
M. Jean BELANGER



Pour la société EUGENIE
M. Pierre AGAESSE

